



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Prignac, sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	25/11/2019
Date de séance	17/12/2019

Membres en exercice	26
Membres présents	15
Membres votants	18

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTES	
NOM	PRENOM
SAUTON	Jacques
MOREAU	Jacky
LAMIRAUD	Gérard
CROIZET	Jacky
FOUCHER	Alain
ARNAUD	Pierre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROUILLACAIS	
TURQUAT	Philippe
CDA SAINTES	
CHASSERIEAU	Philippe
CHANTEREAU	Michel
TAILLASSON	Stéphane

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
DE LAMARRE	Nathalie
ETOURNEAU	Jean-Louis
GUINET	Claude
ROBBE	Nathalie
AUTRET	Michel
EXCUSÉS	
VOL	Francis
FABRE	Paul
THORAUX	Claude
ROUX	Michel
MARGAT	Alain
PETIT*	Dominique
GILLOIS*	Henri
COMBEAU*	Bernard
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION	
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIENNE DE RIVIÈRE	TALLERIE Sammie
TECHNICIEN DE RIVIÈRE	GRIGORCIUK Julien
Référent suppléant Verdille	PARTHENAY Christophe
Mairie Matha	ROCHE Jean
Conseil Départemental 17	LE BARS Lydie

*pouvoir

Mme PETIT Dominique a donné pouvoir à M. GUIDET Claude
M. GILLOIS Henri a donné pouvoir à M. GUINET Claude
M. COMBEAU Bernard a donné pouvoir à M. CHANTEREAU Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FOUCHER

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la commune de Prignac de nous accueillir, et les membres du comité syndical de leur présence.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent (18 septembre 2019) est approuvé à l'unanimité.

Bilan et perspectives suite à la crue du 3 novembre 2019 :

Principales informations concernant l'évènement :

- à Matha 42 mm en 24h (sur 24 prévus), jusqu'à 75mm enregistrés
- dont 17mm sur un créneau de moins d'une heure, jusqu'à 50mm enregistrés
- 87 bâtis inondés, dont 24 à La Chapelle des Pots

Différentes propositions en réflexion :

- ralentissement dynamique et reconquête des têtes de bassin (cf Appel à projet en cours de l'Agence de l'eau)
- bassins d'orages : Chapelle-des-Pots et demande de M. CHANTEREAU pour deux bassins d'orages : un au dessus de la boulangerie et un autre au niveau du restaurant sur la commune de Saint-Césaire
- mise en continuité d'ouvrages hydrauliques difficilement manœuvrables et/ou sans usages
- accompagnement des mairies pour la gestion de crise :
 - envoi de sms d'alerte aux habitants situés en zones inondables (sur validation de la commune), avec mise à jour des numéros de téléphone portable
 - inventaire des PCS et incitation à élaboration ou mise à jour (bientôt modèle EPTB)
 - envoi d'une fiche d'information sur le DLAC du SYMBA pour les PCS

Déclaration Modificative n°1 sur le BP 2019 : amortissement matériel de bureau et informatique :

Le mobilier de bureau et le poste informatique du secrétariat achetés en 2016 n'ont pas été amortis. Il est donc nécessaire de voter les virements de crédits à travers une déclaration modificative du BP 2019 aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 afin de régulariser ses amortissements, à savoir :

Désignation des articles en Fonctionnement		Montant
article	libellé	
615231	Voiries	-2460,82
(042) 6811	Dotations aux amortissements	2460,82

Désignation des articles en Investissement		Montant
article	libellé	
(040) 28183	Matériel de bureau et informatique	2460,82
2313	Construction	2460,82

Le document final de la DM n'étant pas signé par tous les membres sur place et après avis Mme AUBERTIN (receveur municipale), il n'y aura pas de DM et l'amortissement sera reporté sur 2020.

Débat Orientations Budgétaires 2020: Cf document en annexe 2.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

Appel à projet Région : Restauration des Zones Humides

Il est nécessaire de constituer un dossier de candidature, pour cela le comité syndical met en place un groupe de travail. :

- M. FOUCHER, M. GUINET, M. AUTRET, M. ARNAUD, M. SAUTON + un élu de la commune de Seigné et un élu de la commune de Bazauges.

Une première réunion sera programmée fin janvier, début février.

Demande de reconnaissance EPAGE :

Lors du comité syndical du 15 novembre 2018, il a été délibéré une modification statutaire permettant au SYMBA au sein de son périmètre d'intervention, d'exercer les missions spécifiques conformément aux dispositions prévues aux articles L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement. Le code de l'environnement fixe qu'un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant hydrographiques.

Cette délibération permet la sollicitation de la reconnaissance du SYMBA en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) en s'engageant dans la démarche de labellisation.

Un groupe de travail a été constitué pour rédiger le dossier de présentation : document en annexe.

Le comité syndical vote à l'unanimité le projet de dossier de présentation. Il pourrait être envisagé la possibilité de changer le nom du SYMBA.

Demandes de subventions Techniciens de rivières 2020 et technicien Zones Humides :

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la possibilité de percevoir des financements pour les postes de techniciens de rivière pour l'année 2020 et le poste de technicien Zones Humides. Concernant ces postes de techniciens de rivière et technicien Zones Humides, les financeurs concernés sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,

- Région Nouvelle Aquitaine
- Union européenne (FEDER, etc...)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Demandes de subventions pour les travaux du Plan Pluriannuel de Gestion – année 2020 :

Les travaux inscrits dans la phase 2, pour l'année 2020 du Programme Pluriannuel de Gestion s'élèvent à un montant de 416 886€.

Les études de maîtrises d'œuvres réalisées en prestation, notamment pour les travaux de mise en continuité écologique des ouvrages hydrauliques sont estimées à un montant de 60 000 €.

Le montant des études réalisées en régie (maîtrise d'œuvre et animation des opérations) sont estimés à un montant de 157 593 €.

Les travaux inscrits dans cette phase ont été validés par les « Entités géographiques », chacune pour le secteur la concernant.

Les financeurs sollicités sont :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Région Nouvelle-Aquitaine,
- Département de la Charente-Maritime,
- Département de la Charente,
- Union européenne (FEDER,...)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.
- Les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Indemnité de conseil receveur principal :

La délibération d'indemnité de conseil allouée aux comptables des services du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics étant nominative, il est nécessaire au SYMBA de renouveler cette délibération en mentionnant Madame AUBERTIN Astrid, Receveur Municipal, en poste à la trésorerie de Matha à compter du 1^{er} juillet 2019, sous les mêmes conditions d'attribution que son prédécesseur.

Soit une indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 à l'article 6225 et le seront aux budgets suivants.

Vote : 17 voix pour et 1 voix contre.

Avenant contrat Sammie TALLERIE & Karine COUPRIE :

Afin d'intégrer l'ancienneté de Sammie TALLERIE & Karine COUPRIE, agents contractuelles au SYMBA, Monsieur le Président propose au comité syndical de réévaluer la rémunération de :

- Mme Sammie TALLERIE à compter du 10 décembre 2019, agent non titulaire au SYMBA.
Elle perçoit actuellement une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 444 – indice majoré 390.
Il est proposé de porter sa rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 458 – indice majoré 401.
- Mme Karine COUPRIE à compter du 15 janvier 2020, agent non titulaire au SYMBA.
Elle perçoit actuellement une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 452 – indice majoré 396.
Il est proposé de porter sa rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 478 – indice majoré 415.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, accepte de modifier le contrat de Mme Sammie TALLERIE ainsi que le contrat de Mme Karine COUPRIE tel que présenté.

Plan de formation mutualisé Charente Eaux :

Charente Eaux a mis en place un groupe de travail afin de déterminer les besoins de formations précis et de mettre en place un lien avec le CNFPT des outils pour y répondre. A l'issue de ce travail de concertation, il est proposé aux collectivités GEMAPI de s'engager dans un Plan de Formation Mutualisé, formalisé au travers d'une convention tripartite CNFPT – Charente Eaux – Collectivités GEMAPI sur la période 2020-2022..

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur cette proposition et le cas échéant :

- D'adopter le projet de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et tout autre document afférent.

Ce plan est adopté à l'unanimité.

Désignation Commission Marchés à Procédure Adaptée :

Le SYMBA va être amené à passer des marchés publics à procédure adaptée (MAPA). La commission MAPA existante au SYMBA n'a plus de validité car elle est composée de membres qui ne sont plus à ce jour délégués au SYMBA. Monsieur le Président propose de procéder à la nomination d'une nouvelle commission MAPA. Il est précisé que c'est toujours le Président qui a délégation au Comité Syndical qui a compétence pour l'attribution de ces marchés.

Afin d'alléger l'organisation administrative, Monsieur le Président propose au comité syndical que la commission MAPA soit composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme à l'unanimité :

- en tant que membres suppléants :
 - Nathalie ROBBE ;
 - Michel AUTRET ;

Remise gracieuse cotisation Pays Buriaux 2014 (Syndicat Dandelot-Saudrenne) :

Mme AUBERTIN a constaté une créance de 2014 de 1197€ du Pays Buriaux envers le Syndicat Dandelot-Saudrenne, qui pourrait correspondre à un solde d'appel à cotisation. Cette créance « ressort » au niveau du SYMBA suite à la fusion du Syndicat Dandelot-Saudrenne. Cependant il n'est pas possible de retrouver le détail de ce titre émis par le Syndicat Dandelot-Saudrenne ni au SYMBA ni à la CDA de Saintes pour laquelle la situation de fusion est identique avec le Pays Buriaux. Afin d'appurer cette créance pour laquelle nous ne pouvons rien justifier, Monsieur le Président propose de prendre une délibération de remise gracieuse.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la remise gracieuse de cette créance

Désignation d'un délégué suppléant à l'EPTB Charente :

Suite au comité syndical de l'EPTB du 3 octobre 2019 qui a approuvé la modification de ses statuts instaurant la mise en place de délégués suppléants, le SYMBA est convié à désigner un suppléant à Jacques SAUTON (délégué titulaire). Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué suppléant au sein de l'EPTB.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- désigne M. ETOURNEAU Jean-Louis

Date prochain comité : un doodle sera mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.